

[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **23 (1952)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

nes. C'est à eux de prévoir les zones réservées au commerce, à l'industrie, aux quartiers résidentiels, aux centres dits de culture. Leur rôle est aussi de penser au développement que prendront le trafic local et le trafic de transit sans négliger la protection des sites et des monuments. Leur tâche est en outre de prévoir l'aménagement de nouveaux quartiers.

Les terrains qui se prêtent le mieux à un développement futur sont mis en évidence sur le « Plan d'extension de la ville ». Celui-ci prévoit, dès à présent, des voies d'évitement ; il donne aux Services publics la possibilité de jeter, aujourd'hui déjà, les bases d'un développement rationnel. « L'étude d'un plan directeur » met en valeur les principaux problèmes que l'urbanisme pose à notre ville. Les régions industrielles et résidentielles, les zones de verdure — parmi lesquelles on a réparti les secteurs réservés au commerce, à la culture, à la pratique des sports — ont été prévus. On a étudié la composition des zones de la périphérie et des points de soudure qui doivent lier entre eux les quartiers afin de donner à l'ensemble une certaine unité architecturale. Un autre plan nous montre comment on peut concevoir, entre la ville et le lac, un quartier qui serait réservé à la méditation et aux loisirs.

Une maquette pour un théâtre, des esquisses pour une piscine couverte, des plans de quartiers, ainsi que quelques extraits du plan d'urbanisme, nous donnent une idée des possibilités d'aménagements de petits et grands quartiers.

Les suggestions fournies auront peut-être une heureuse influence sur l'essor de la ville. Il est difficile de dire dans quelle mesure. Le développement harmonieux d'une ville dépend de la volonté de sa population et de l'esprit de communauté qui l'anime.

En quittant les locaux de l'exposition que nous venons de vous présenter, les visiteurs gardent l'impression que Bienne en 1952, ville bilingue de 50,000 habitants, métropole de l'industrie de la précision et de la qualité, est en pleine évolution. Fière de son passé, elle marche vers l'avenir avec optimisme, courage et confiance.

Pour le Comité de l'exposition :
Marcel HIRSCHI
statisticien de la ville de Bienne.

ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. O Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source